



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## établissements

Question écrite n° 14963

### Texte de la question

M. François Cornut-Gentille attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux programmes immobiliers de la justice sur la sécurité des établissements pénitentiaires. A la suite de fouilles systématiques par les personnels pénitentiaires, de nombreux téléphones portables ont été découverts dans les cellules des détenus. Ces téléphones permettent aux détenus d'établir des contacts avec l'extérieur, soit pour préparer des évasions à l'instar de celles de Fresnes ou de Borgho, soit pour gérer à distance leurs activités délictueuses. Leur nombre souligne la perméabilité des établissements pénitentiaires. Aussi, il lui demande de préciser les mesures envisagées par le Gouvernement pour renforcer la sécurité des établissements pénitentiaires, notamment en ce qui concerne les échanges avec l'extérieur.

### Texte de la réponse

Le secrétaire d'Etat aux programmes immobiliers de la justice fait connaître à l'honorable parlementaire que le constat de prolifération des téléphones portables au sein des enceintes pénitentiaires est effectivement un phénomène préoccupant. Il est favorisé par les dimensions de plus en plus restreintes des appareils ainsi que par leur composition basée sur des matériaux difficilement décelables par les moyens de détection traditionnels. Le garde des sceaux, devant l'impossibilité technique de déceler l'ensemble des téléphones portables entrés illégalement dans les établissements, a décidé de faire installer un système qui empêcherait toute communication téléphonique liée à des portables qui d'ores et déjà fonctionne dans plusieurs établissements pénitentiaires. Une somme de 25 millions d'euros est consacrée à cette mesure dans la LOPJ 2003-2007. Par ailleurs, des incidents récents, dont certains d'une extrême gravité, ont conduit le garde des sceaux à mettre en oeuvre de nouvelles mesures destinées à renforcer la sécurité périmétrique de certains établissements, bien entendu adaptées à la spécificité de chaque site : création d'un glacis extérieur, herses ou plots rétractables au niveau des portes d'entrée des établissements, mise aux normes des miradors (la LOPJ a financé cette mesure à hauteur de 14 millions d'euros), et protection du faîte des murs d'enceinte par des dispositifs appropriés.

### Données clés

**Auteur :** [M. François Cornut-Gentille](#)

**Circonscription :** Haute-Marne (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 14963

**Rubrique :** Système pénitentiaire

**Ministère interrogé :** programmes immobiliers de la justice

**Ministère attributaire :** programmes immobiliers de la justice

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 mars 2003, page 2173

**Réponse publiée le :** 28 juillet 2003, page 6097